



Crise du Transport routier

Réforme portuaire

Des enjeux majeurs pour le secteur

- TLF en actions**
- La crise du transport routier : un secteur en attente de mesures concrètes**
- La réforme portuaire : une réelle avancée mais une nécessaire vigilance**

TLF en actions

Au cours des six derniers mois, TLF, présidée par Philippe Grilloit depuis janvier dernier, a été en pointe sur tous les dossiers concernant le secteur : crise du transport routier, réforme portuaire, développement durable...

Les grandes actions menées depuis janvier

- | | |
|------------------------|---|
| 24 janvier 2008 | Philippe Grilloit prend ses fonctions à la Présidence de TLF |
| 29 janvier 2008 | <p>Entretien de Philippe Grilloit avec Jacques Barrot, commissaire européen aux Transports</p> <p>Rappel de la nécessaire mise en œuvre de l'harmonisation sociale et fiscale (demande d'une convergence des normes communautaires), confirmation de la demande d'un gazole professionnel européen, demande d'instauration de dispositifs incitatifs pour l'acquisition de véhicules à haute performance environnementale.</p> |
| 6 février 2008 | <p>Publication du rapport annuel de la Cour des Comptes dénonçant les dérives tarifaires des concessionnaires d'autoroutes et recommandant, comme TLF, une consultation des usagers avant toute décision d'augmentation et une publicité des tarifs au kilomètre.</p> <p>Reconnaissance par Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, que la baisse des remises a bien eu pour conséquence un accroissement des recettes des concessionnaires et que cette situation pourrait justifier une compensation tarifaire d'une autre nature.</p> |
| 7 février 2008 | <p>Lettre de Philippe Grilloit à Dominique Bussereau demandant la prise en compte de l'ensemble des heures rémunérées au delà de la durée légale dans le dispositif TEPA</p> <p>Une demande identique avait été adressée dès la fin août 2007 à Christine Lagarde.</p> |
| 13 février 2008 | <p>Signature de la charte Sécurité routière avec François Fillon, Premier ministre, Jean-Louis Boorlo, Dominique Bussereau et Frédéric Van Roekeghen, directeur général de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-TS).</p> <p>Encouragement des actions de prévention du risque routier, développement de nouveaux modes de conduite apaisée.</p> |
| 27 février 2008 | Lettre de Philippe Grilloit à François Fillon, Premier ministre, demandant la mise en œuvre de mesures de compensation de la baisse des remises autoroutières et des recommandations de la Cour des Comptes |
| 27 février 2008 | Conférence de presse animée par TLF et Place International au sujet de l'accord signé par les parties sur la dématérialisation des procédures douanières internationales |

- 5 mars 2008** **Signature par Philippe Grilloot de la charte en faveur de la reconversion des militaires avec Hervé Morin**
- 11 mars 2008** **Lancement du Train Pour l'Emploi et l'Egalité des Chances en présence de Guillaume Pépy, Christine Lagarde et les représentants des entreprises partenaires de l'évènement**
- 12 mars 2008** **Soirée annuelle de TLF en présence de 500 entreprises avec une intervention d'Hervé Novelli**
- 13 mars 2008** **Résolution législative du Parlement européen en faveur du gazole professionnel**
- Reconnaissance des distorsions des conditions de concurrence liées aux fortes disparités de taxation du gazole en Europe, proposition d'abaissement du seuil aux véhicules de plus de 3,5 tonnes et plafonnement des taux d'accises jusqu'en 2015 pour les pays, comme la France, dont le taux est supérieur à 0,40 € par litre.
- 28 mars 2008** **Lettre de François Fillon, Premier ministre, à Philippe Grilloot dans laquelle il partage les analyses de TLF et les critiques de la Cour des Comptes concernant les pratiques tarifaires des sociétés d'autoroutes**
- Engagement de l'État pour :
- Clarifier le cadre tarifaire à l'occasion des prochaines renégociations des contrats de concession avec pour objectif de préserver les intérêts des usagers et d'améliorer la lisibilité du dispositif
 - Publier les tarifs avant l'accès aux autoroutes et au kilomètre
- 31 mars 2008** **Lettre de Philippe Grilloot à Claude Abraham, président de la mission TRM du Centre d'analyse stratégique (CAS) transmettant les observations de TLF sur le projet de rapport**
- Fortes réserves émises sur certaines recommandations notamment dans les domaines réglementaire (cabotage et sous-traitance) et fiscal (éco-taxe et taxe carbone sur le gazole).
- Étant donné la lettre de mission du Premier ministre qui demandait des mesures pour améliorer la compétitivité et l'emploi dans le TRM, TLF s'est opposée à toutes recommandations visant à accroître les charges des entreprises. Cette position a été défendue par les représentants de TLF dans leurs différentes interventions pendant les travaux de la mission et lors des différents échanges bilatéraux.
- 8 avril 2008** **Courrier de Philippe Grilloot à Jean-Louis Borloo proposant un plan d'action pour la maîtrise des émissions de CO₂ dans le transport et la logistique**
- Renforcer des outils de mesure de la consommation de carburant
 - Développer le diagnostic énergétique des sites logistiques
 - Investir dans le développement des comportements citoyens (crédit d'impôt en faveur de l'éco-conduite)
 - Tester l'affichage des émissions de CO₂ des prestations de transport
 - Signer 1000 engagements volontaires de réduction des émissions de CO₂
 - Promouvoir et développer les modes complémentaires à la route
- 9 avril 2008** **Réunion de travail avec Jean-Louis Borloo sur le Grenelle de l'Environnement, rappel des principales propositions de TLF. Présentation du « Plan d'action » de TLF**

- 25 avril 2008** **TLF et l'OMD signent un accord de diffusion de produits de formation en France**
- 7 mai 2008** **Entretien de Philippe Grillot avec le cabinet du Premier ministre**
- Alerte sur la dérive des coûts du TRM et de la baisse de l'activité depuis le début de l'année 2008 et demande de mise en œuvre de mesures simples et lisibles pour le TRM, notamment la modification de la loi TEPA, l'exonération de la taxe professionnelle sur les véhicules et le Plan de Relance des Ports
- 16 mai 2006** **Réunion organisée par Daniel Bursaux, directeur général de la Mer et des Transports, avec les organisations professionnelles et les sociétés d'autoroutes**
- TLF a réaffirmé ses critiques sur les pratiques tarifaires et a pris acte des engagements des pouvoirs publics pour améliorer la transparence. TLF a aussi relayé les difficultés rencontrées par les entreprises dans la mise en œuvre du télépéage poids lourds (erreurs de facturation) et obtenu la création d'un groupe de travail avec les émetteurs de badges et les sociétés d'autoroutes. Dans cette perspective, TLF a adressé à ses adhérents un questionnaire d'enquête.
- 19 mai 2008** **Proposition d'un plan d'urgence pour le TRM**
- *Immédiatement :*
 - Accélération du remboursement partiel de la TIPP (par trimestre)
 - Mise en place d'un moratoire sur le paiement des dettes fiscales et sociales
 - Baisse de 20% des péages autoroutiers pour les véhicules propres
 - Mise en place de dispositifs incitatifs pour l'acquisition de véhicules Euro 5
 - *À court terme :*
 - Exonération de la taxe professionnelle sur les véhicules dans le projet de loi de finances pour 2009
 - Harmonisation de la fiscalité des carburants : priorité de la présidence française de l'UE.
- 27 mai 2008** **Entretien de Philippe Grillot avec le cabinet du Président de la République**
- Alerte sur la dérive des coûts du TRM et de la baisse de l'activité depuis le début de l'année 2008
 - Mise en garde sur les risques de répercussion en chaîne et à court terme en l'absence de mesures structurelles rapides
 - Dénonciation de l'inflation des mesures punitives particulièrement à la suite du Grenelle de l'environnement : effets négatifs de la future taxe poids lourds sur l'économie des territoires et l'emploi
 - Rappel des propositions de TLF en matière sociale et fiscale.
 - Point exhaustif sur le Plan de Relance des Ports
- 4 juin 2008** **Entretien de Philippe Grillot avec Dominique Bussereau**
- Confirmation des demandes de TLF :
- Bénéfice de l'intégralité de la loi TEPA
 - Gel des tarifs de péages
 - Reversement du bonus de 200 millions d'euros obtenus par les sociétés d'autoroutes avec la suppression des abonnements CAPLIS
 - Suspension du projet d'éco-taxe poids lourds
- 5 juin 2008** **Réunion avec M. Fournel, Directeur Général des Douanes et Droits Indirects avec Anne Sandretto, Pierre Cornet, Gilbert Anton, Hervé Cornède, et Philippe Grillot. Ont été évoqués les points suivants :**

- Plage horaire d'ouverture des bureaux de douane en fonction des régions
- Validations des déclarations et obtention des BAE 24 H sur 24 H
- Procédure groupage /groupeur
- Expression des besoins des commissionnaires de transport /logisticiens en terme de procédures douanières simplifiées
- Accès par les commissionnaires agréés en douane à tous les modules DELTA
- Alertes nombreuses et fréquentes du système DELTA D et/ou C : amélioration des procédures de secours
- Arrêt du SOFI au 30 juin 2008
- Mise en œuvre des systèmes communautaires sûreté/sécurité : ECS et ICS et interfaces portuaires/aéroportuaires
- L'application en France des statuts d'OEA douanier, sûreté et global
- L'accès en France à la profession du professionnel du dédouanement

11 juin 2008

Réunion organisée par Jean-Paul Ourliac, directeur des Transports maritimes, routiers et fluviaux, en présence de Claude Abraham sur les suites à donner au rapport de la mission TRM du Centre d'analyse stratégique (CAS), plus particulièrement sur le volet social.

Les grands « chantiers » de demain ...

□ Emploi des jeunes. Si la France suivait l'exemple de pays très moteurs tels que les Pays-Bas, 400 000 emplois pourraient être créés, ce qui permettrait au secteur de passer la barre du million d'emplois.

⇒ TLF donne la priorité à l'emploi avec pour objectif auprès de l'ensemble des entreprises adhérentes le recrutement et la formation de 50 000 jeunes dans les 5 ans à venir. La Fédération a signé *l'Engagement national pour l'insertion professionnelle des jeunes de quartiers* avec Christine Lagarde, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et Fadel Amara, Secrétaire d'Etat à la Ville.

TLF et ses adhérents ont également participé, en 2008, au Train pour l'Emploi et l'Egalité des Chances.

□ Défense du Pavillon routier français : « Plus d'Europe pour la France »

La disparité des réglementations pénalise gravement la compétitivité des entreprises françaises. A titre d'exemple, alors que les transporteurs routiers français ne peuvent dépasser 40 tonnes, limite fixée par la réglementation nationale et la plus basse de la Communauté européenne, certaines législations, comme celle de la Suède autorisent jusqu'à 60 tonnes. Il en va de même des distorsions en matière de fiscalité. Selon une étude du Service économique et statistiques (SES) du ministère des Transports qui a analysé une dizaine de pavillons européens, le pavillon national a enregistré, entre 1999 et 2002, un recul notable en termes de parts de marché, notamment du fait du poids plus important en France de la fiscalité sur le gazole. Le trafic réalisé par les entreprises françaises est passé, durant cette période, de 44 à 33 Md de tonnes-kilomètres, perdant 12 points de parts de marché, là où l'Espagne en gagnait 9.

⇒ TLF attend qu'une plus grande harmonisation fiscale et technique soit impulsée par les instances communautaires. Pour renforcer sa coopération avec les fédérations européennes, TLF vient de créer une structure commune à Bruxelles.

□ Développement durable : Pour une écologie réaliste

La profession est pleinement engagée dans le développement durable. Les entreprises du secteur ont agi et continueront de le faire pour lutter contre la pollution, améliorer les conditions de circulation de nos concitoyens ou pour leur garantir un cadre de vie de qualité.

Alors que l'ensemble des activités de transport ne représente que 28% des émissions de gaz à effet de serre, elles ont divisé par cinq en 10 ans leurs émissions polluantes.

En 2013, les émissions produites par le TRM devraient avoir baissé de 80% malgré un accroissement de 40% du trafic.

⇒ Les adhérents de TLF entendent être des partenaires actifs des pouvoirs publics dans la promotion du développement durable.

Transport routier

Un secteur en attente de mesures concrètes

➔ Le transport routier face à un très fort alourdissement de ses charges

En un an et demi, le prix du gazole a augmenté de 19,59 %.

En 3 ans, les prix des péages autoroutiers ont enregistré une hausse de 25%.

Application partielle de la loi TEPA pour les entreprises de TRM.

➔ Ce qu'attend TLF ...

S'il est illusoire de vouloir agir sur le prix du gazole, sur lequel le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre quasi inexistante (seul un accord unanime, et donc improbable, des États-membres de l'Union Européenne, permettrait sa révision à la baisse), TLF demande la mise en œuvre d'un plan d'urgence pour le secteur :

Un dispositif de mesures compensatoires, sociales et fiscales, à mettre en place d'urgence

« L'avenir du Pavillon Français et de ses 475 000 salariés se joue sur des mesures économiques et non réglementaires ». (Philippe Grillot, président de TLF)

Extension de la TEPA au secteur : la fin du « deux poids, deux mesures » ?

TLF demande à ce que le Transport Routier de Marchandises, grand générateur d'heures supplémentaires, puisse, comme tous les autres secteurs économiques, et comme le prévoit le rapport du CAS, bénéficier de l'intégralité de la loi TEPA. L'enjeu : entre 300 et 500 M€ qui iraient aux entreprises du secteur et à leurs salariés. Un « coup de fouet » au pouvoir d'achat dont a un réel besoin l'économie de notre pays.

Péages autoroutiers : une « cagnotte » de 200M€ à restituer aux transporteurs routiers. L'augmentation des prix des péages autoroutiers et la suppression par les compagnies privées d'autoroute des remises accordées aux abonnés (le taux maximum a été ramené de 30 à 13%) ont eu pour conséquence une augmentation de 25% des coûts d'usage des autoroutes.

La restitution par le gouvernement de ce « trop perçu » - 200M€ - donnerait aux entreprises du secteur un indispensable « appel d'air ».

Réduction de l'émission de CO2 et des gaz à effet de serre : l'incitatif plutôt que le punitif.

Mise en place de dispositifs incitatifs pour l'acquisition de véhicules Euro 5, moins consommateurs, comme cela est le cas chez nos voisins allemands et italiens : une prime de 5000€ pour le remplacement d'un véhicule par un autre moins polluant.

Baisse de 20% du montant des péages autoroutiers pour les véhicules propres.

Taxe Professionnelle, une exonération sans contrepartie pour les engins mobiles. Une extension aux camions du régime dont bénéficient navires et avions.

Accélération du remboursement partiel de la TIPP, qui deviendrait trimestriel plutôt que semestriel.

Echelonnement significatif du paiement de dettes fiscales et sociales.

Demande par TLF de l'abandon de la « Taxe Nationale sur le Transport Routier de Marchandises ».

➔ Ces mesures permettraient tout juste au pavillon Français de recouvrer une partie de ses couleurs.

Réforme portuaire

Une réelle avancée mais une nécessaire vigilance

Le plan de relance des ports français, lancé il y a cinq mois, s'est traduit par l'adoption par l'Assemblée Nationale, mardi 24 juin en dernière lecture, du projet de loi portant réforme portuaire.

Si commissionnaires de transport et logisticiens, représentés par TLF, n'étaient pas directement concernés par les mesures prévues par ce texte de loi, ils le sont par l'impact de la productivité des ports sur leur activité et par les conséquences des mouvements de grève de ces derniers mois. (Chiffre-estimation des pertes-surcoûts liées aux grèves). Présents dans les ports, les entreprises de TLF sont les premiers employeurs et investisseurs (exemple : sur le Port du Havre, 3 millions de m2).

Tout au long des négociations, TLF était engagée aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés de la chaîne de transport (manutentionnaires, armateurs, agents maritimes et chargeurs) dans leur soutien à l'action du gouvernement pour réformer nos ports au sein du GIP.

Si la Fédération se félicite aujourd'hui de l'adoption du projet de loi, qui devrait être promulgué en juillet, elle restera néanmoins vigilante, dans l'attente des décrets d'application et des négociations qui restent à mener

En avril 2007, TLF a saisi les candidats à l'élection présidentielle pour les sensibiliser et les convaincre de la nécessité du Plan de Réforme des Ports Français et de profiter des fruits de la mondialisation au même titre que les autres pays européens.

➔ L'enjeu de la réforme : remettre les ports français dans la course européenne

La compétitivité d'un port repose sur trois critères :

- le coût du passage portuaire ;
- les services portuaires offerts aux navires et/ou à la marchandise, leur qualité et leur fiabilité ;
- la localisation du port au sein d'une chaîne de transport qui se caractérise par l'importance des liaisons maritimes directes ou dans le cadre d'un réseau de ports, de l'hinterland, de la zone industrielle et logistique du port. Une telle intégration favorise le remplissage des navires et multiplie les possibilités de service à la marchandise.

Un constat chiffré : le manque paradoxal de productivité des ports Français par rapport aux concurrents de la Mer du Nord et de Méditerranée.

⇒ Alors que la France est un grand pays maritime, qui possède trois façades maritimes, les deux tiers des marchandises arrivant en France par la mer sont débarquées dans un port étranger.

⇒ Pour un trafic total inférieur à celui du port de Rotterdam, la part de marché des ports français en Europe est passée entre 1989 et 2006 de 17,8% à 13,9%. Avec un trafic total de 304 millions de tonnes pour l'ensemble des ports autonomes français métropolitains, l'année 2007 s'est terminée au même niveau que 2006. De 1997 à 2007, Le Havre, Nantes-Saint Nazaire et Dunkerque ont enregistré des taux d'évolution du trafic inférieurs à Anvers, Bilbao, Hambourg et Barcelone. (Source : MEEDAT)

⇒ Les taux de croissance 2007 des ports autonomes français sont inférieurs à ceux de nos principaux voisins européens à l'exception du Havre qui bénéficie des investissements de Port 2000 avec les marchandises conteneurisées.

Une nécessité : rapprocher les « grands ports maritimes » français du modèle européen le plus compétitif en réorganisant leurs conditions d'exploitation et en définissant de nouvelles règles de gouvernance.

Un enjeu de taille : un retour à la compétitivité des ports autonomes français permettra la création de 30 000 à 40 000 emplois.

Une réforme en 3 axes

⇒ **Recentrage des ports autour de leurs missions régaliennes d'aménageur et de gestionnaire du domaine.**

Ils n'interviendront plus dans les activités de manutention, sauf cas exceptionnels.

⇒ **Modernisation de leur gouvernance**

L'organisation actuelle sera remplacée par un conseil de surveillance et un directoire.

⇒ **Mise en place d'un commandement unique pour les activités de manutention.**

Un commandement unique pour les activités de manutention sera mis en place. Il répond au triple objectif d'amélioration de la productivité de ces opérations, de développement de l'investissement privé dans les ports français et de rétablissement de la confiance des principaux clients des ports, armateurs et chargeurs. Les personnels grutiers relèveront désormais, tout comme les dockers, de l'autorité de l'entrepreneur de manutention.

➔ Ce qu'attend TLF ...

La poursuite de la fermeté du gouvernement

Le gouvernement a souhaité que les partenaires sociaux puissent déterminer les conditions dans lesquelles les agents des ports aujourd'hui affectés aux activités de manutention pourront intégrer les opérateurs de terminaux. Ainsi, le projet de loi confie aux partenaires sociaux le soin de parvenir d'ici le 31 octobre 2008 à un accord cadre définissant ces conditions.

TLF attend du gouvernement une fermeté de position dans ces négociations à venir.

Les mouvements de grève perturbent lourdement l'activité de nos entreprises

Les grèves larvées de ces derniers mois ont pesé très lourdement sur les comptes de l'ensemble des acteurs de la chaîne, et en particulier ceux des commissionnaires de transport et logisticiens.

Perte de 35% du trafic de conteneurs en mai dernier.

A Marseille, ce trafic a baissé de 40% le même mois suivant la direction du port.

Source : secrétariat d'Etat aux Transports